

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIE VALEURS

Siège Social : Immeuble Integra, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène

Suite aux informations qui ont circulé depuis le matin du 05 mars 2019 sur la presse électronique, TUNISIE VALEURS porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que ses avocats l'ont informée que la décision en cassation relative au procès contre la Douane a été prononcée en faveur de TUNISIE VALEURS. La société a par conséquent remporté le procès d'une manière définitive.

Pour rappel, une action en justice a été intentée en 2014 contre TUNISIE VALEURS pour une infraction au code des changes et du commerce extérieur suite à laquelle la société a été condamnée, le 18 octobre 2018, à payer une amende douanière de 1 813 000 Dinars. L'affaire a été portée par TUNISIE VALEURS devant la Cour de Cassation qui a rendu, en date du 5 mars 2019, un arrêt de cassation sans renvoi mettant fin ainsi d'une manière définitive à toute poursuite et à toute condamnation.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

